



Conseil régional du Centre – Val de Loire
9, rue Saint Pierre-Lentin
CS 94117
45041 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18
www.regioncentre-valde Loire.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-234500023-20200911-CPR_20_07_31_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/09/2020

Affichage : 11/09/2020



Délibération de la Commission Permanente

CPR N° 20.07.31.04

**OBJET : Direction de l'Agriculture et de la Forêt
CAP FILIERES - Révision du CAP Horticulture-Pépinière 3^{ème} génération et modification du projet afin de permettre la mise en place d'aides adaptées à la crise liée au coronavirus
Approbation d'une convention (modification du cadre d'intervention du CAP Horticulture-Pépinière 3^{ème} génération)**

La Commission Permanente du Conseil régional réunie le **11 septembre 2020** à ORLEANS, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu la délibération DAP n° 18.05.09 du 18 octobre 2018 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente ;

Vu la délibération DAP n° 16.01.02 du 4 février 2016 approuvant le règlement financier ;

Vu le budget régional et, s'il y a lieu, ses décisions modificatives ;

Vu la délibération DAP n°16.05.04 du 15 décembre 2016 approuvant le SRDEII – Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre Val de Loire ;

Vu la délibération DAP n°17.02.05 des 29 et 30 juin 2017 approuvant la nouvelle politique agricole ;

Vu la délibération CPR n° 16.02.31.11 du 18 février 2018 approuvant le CAP Horticulture-Pépinière 3^{ème} génération ;

Vu l'avis favorable émis par la commission « Développement Économique, Economie Sociale et Solidaire, Agriculture, Transfert de Technologie » réunie le 4 septembre 2020.

Lés justificatifs demandés seront à envoyer en version électronique au format .pdf ou .zip à

gestion-dgfree@centrevalde Loire.fr

Pour toute correspondance électronique, merci d'indiquer le numéro de dossier (ex : 000XXX) et les coordonnées de la structure

Les justificatifs financiers (frais, factures, etc) devront être tenus à la disposition de la Région Centre-Val de Loire en cas de contrôle sur l'opération menée pendant une durée de 10 ans à compter du mandat de solde du dossier.

Dans le cas où les dépenses réelles seraient inférieures à la dépense subventionnable, la subvention régionale sera réduite au prorata. Le bénéficiaire s'engage à rembourser à la Région (n° 30001 00615 C4530000000-85 – Banque de France) les sommes déjà versées qui viendraient en excédent du montant définitif de la participation régionale.

Toutes les actions réalisées devront porter le logo régional et la mention « opération financée par la Région Centre-Val de Loire ».

La Région est en droit d'exiger, après mise en demeure, le reversement des sommes versées (y compris les acomptes) en cas de non réalisation de l'opération, d'utilisation non-conforme de la subvention, ou de non transmission des pièces justificatives dans le délai imparti.

La Région se réserve le droit d'exercer un contrôle sur pièces et sur place.

- d'habiliter le Président du Conseil régional à signer l'ensemble des actes afférents à ces différentes opérations

Le Président du Conseil régional,



François BONNEAU

SIGNE ET AFFICHE LE : 11 SEPTEMBRE 2020

N .B : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.



**AVENANT n° 1 AU CONTRAT D'APPUI AU PROJET
HORTICULTURE-PEPINIERE 3^{ème} Génération**

Entre,

La Région Centre-Val de Loire, sise 9 rue Saint-Pierre Lentin CS 94117 - 45041 ORLEANS CEDEX 1, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur François BONNEAU, dûment habilité par la délibération de la Commission permanente régionale en date du 11 septembre 2020 (CPR n° 20.07.31.04), ci-après dénommée « La Région »,

d'une part,

et

La Chambre Régionale d'Agriculture du Centre-Val de Loire, Siret n°18450013000028, ayant son siège situé Cité de l'Agriculture, 13 avenue des droits de l'homme, 45921 ORLEANS Cedex 9, représenté par son Président, Monsieur Philippe NOYAU,

d'autre part,

VU le plan de développement rural (PDR) Centre Val de Loire validé par la Commission Européenne le 07/10/2015,

VU les Lignes directrices 2014/C 204/01 de l'Union Européenne concernant les aides d'Etat dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2014-2020

VU le régime notifié SA.50388 (2018/N) aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire

VU le régime cadre notifié SA 39677 (2014/N) "Aides aux actions de promotion des produits agricoles"

VU le Règlement exempté (UE) n°702/2014 de la Commission du 25 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne

VU le régime d'aides exempté n° SA 41075 (2015/XA), relatif aux aides aux actions de promotion en faveur des produits agricoles pour l'année 2015, adopté sur la base du

règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014 ».

VU le régime d'aides exempté n° SA 40833 (2015/XA), relatif aux aides aux services de conseil dans le secteur agricole pour la période 2015-2020, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014 ».

VU le régime cadre exempté de notification n° SA 40957 relatif aux aides à la recherche et au développement dans les secteurs agricole et forestier pour la période 2015-2020

VU le régime d'aides exempté n° SA 40979 (2015/XA), relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015-2020, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4 et L.4221-1,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

VU le Budget régional et ses éventuelles décisions modificatives,

VU la délibération DAP n°16.01.02 du 04 février 2016 approuvant le règlement financier de la Région

VU la délibération DAP n° 18.05.09 du 18 octobre 2018 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission permanente,

VU la délibération DAP n°16.05.04 du 15 décembre 2016 approuvant le SRDEII – Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre Val de Loire,

VU la délibération DAP n°17.02.05 des 29 et 30 juin 2017 approuvant la nouvelle politique agricole,

VU la délibération de la CPR du Conseil régional n° 18.02.31.11 du 16 février 2018 adoptant le programme relatif au CAP Horticulture-Pépinière 3,

Il a été convenu ce qui suit,

Article 1

Les fiches et le budget modifiés sont présentés en annexes A et B.

Article 2

L'article 4 relatif au **budget** est modifié comme suit :

La Région affecte une subvention globale maximum de **1 356 638 € maximum (1 089 438 €** au titre de la politique agriculture et **267 200 € au titre du FEADER)** pour la réalisation du programme Horticulture-Pépinière 3^{ème} Génération révisé.

Les fiches actions révisées (annexe A) et le tableau récapitulatif (annexe B) présentent par

volet les actions révisées et opérations éligibles à une aide régionale.

L'article 5 relatif aux « **engagements des crédits pour le CAP Horticulture-Pépinière 3^{ème} génération** » est modifié comme suit

L'engagement des crédits se fait opération par opération après délibération de la Commission permanente régionale ou du comité de programmation FEADER. Pour chaque projet prévu, la décision de financement de la Région pourra intervenir selon les modalités d'application définies en Commission permanente régionale ou du PDR (plan de développement rural).

Versement des crédits

Les modalités de versements seront précisées dans chaque délibération.

Le comptable assignataire pour les crédits de la Région est le payeur régional du Centre – Val de Loire.

Article 3 :

Les autres articles restent inchangés.

Fait à Orléans, le 11 septembre 2020,
en 2 exemplaires originaux

Pour le Président du Conseil Régional
Et par délégation
Le Vice Président

Le Président de la Chambre Régionale
d'Agriculture du Centre-Val de Loire

Harold HUWART

Philippe NOYAU



RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

STRATÉGIE ET PLAN D' ACTIONS DE LA FILIÈRE HORTICULTURE-PÉPINIÈRE EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Révision à mi-parcours



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne.
L'Europe investit dans les zones rurales.

Programme d'actions de la filière horticulture-pépinière

Révision à mi-parcours

Axe A : « Répondre à un marché en pleine mutation »

- A.1 : Sensibiliser à l'approche consommateurs
- A.2 : Adapter son offre, son positionnement à sa ou ses cibles
- A.3 : Tester ses idées
- A.4 : Soutenir la promotion des signes de reconnaissance des entreprises et des produits

Axe B : « Accompagner le changement dans les entreprises »

- B.1 : Développer un dispositif de recherche et d'innovation en cultures spécialisées
- B.2 : Accompagnement stratégique des entreprises
- B.3 : Accompagner les chefs d'entreprises au management des entreprises par la formation
- B.4 : Développer une stratégie d'adaptation commerciale suite à la crise sanitaire 2020
- B.5 : Accompagner la filière dans la mise en place d'une gestion des déchets optimisée

Axe C : « Maintenir le potentiel de production des entreprises »

- C.1 : Favoriser l'évolution des pratiques grâce à l'expérimentation ou dans le cadre de groupes d'échanges
- C.2 : Transférer les compétences acquises dans le cadre de l'expérimentation régionale ou dans celui de groupes d'échanges
- C.3 : Permettre aux entreprises de s'adapter aux évolutions en s'appuyant sur de la veille et décliné les outils adaptés en région
- C.4 : Accompagner les investissements
- C.4 bis : Accompagner les investissements commerciaux suite à la crise sanitaire 2020
- C.5 : Accompagner la transmission des entreprises

Axe D : « Communiquer et informer »

- D.1 : Communiquer en faveur de l'installation et faire la promotion des productions régionales
- D.2 : Faire connaître les métiers de la filière
- D.3 : « Piloter, communiquer sur le projet de filière et l'attractivité du territoire »

CAP Horticulture-Pépinière (16/02/2018 – 15/02/2022)

Axe A : Répondre à un marché en pleine mutation

Action A.1 : « Sensibiliser à l'approche consommateurs »

action arrêtée à mi-parcours

1. Contexte et problématique de la filière	<p>L'achat de plantes ornementales est un acte qui implique fortement le consommateur qui doit être convaincu de l'intérêt de cet achat.</p> <p>Les études montrent que les nouvelles attentes du consommateur s'orientent vers une consommation qui a du sens : développement durable, origine du produit, engagement social des entreprises mais aussi personnalisation du produit. Ces nouvelles attentes modifient la valeur que les consommateurs attribuent au produit et à l'image des entreprises.</p> <p>Pour développer ce marché, comprendre les motivations et les attentes des consommateurs est donc un préalable indispensable.</p>
2. Objectifs de la filière	<p>Apporter des connaissances sur les évolutions « marché »</p> <p>Permettre aux entreprises d'être en éveil sur les évolutions marché, de connaître et comprendre le consommateur.</p> <p>Imprégner durablement la notion essentielle de marché.</p> <p>Reprendre la main sur les marchés.</p>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>Maintenir les entreprises en éveil et sensibiliser les entreprises sur les marchés par l'organisation d'un évènement annuel (intervention, conférence, visite...) sur une thématique donnée.</p> <p>A titre d'exemple :</p> <p><u>Pour le Loiret</u> La Métropole d'Orléans organise les Assises du Végétal dans le cadre d'une étude sur l'élaboration et la mise en œuvre d'actions pour le développement du végétal en milieu urbain. Les entreprises horticoles et pépinières du Loiret pourront y participer.</p> <p><u>Pour l'Indre-et-Loire (mais ouverts à l'ensemble des producteurs)</u> Intervention d'un prestataire à définir. Visite du CERTESENS et découverte des outils pour les approches consommateurs.</p> <p><u>Pour le Loir-et-Cher (mais ouverts à l'ensemble des producteurs)</u> Restitution de l'étude réalisée par VEGEPOLYS sur le « Parcours d'achat en végétaux d'ornement » + autre prestation d'un cabinet extérieur à définir / ou visite entreprise (Food Val de Loire par exemple)</p> <p>Pour les années suivantes, thématiques et intervenants pertinents sur l'approche « consommateurs » à définir.</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	CRA CVL
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat :

	<ul style="list-style-type: none"> - Doter chaque entreprise des clés pour connaître son client et le comprendre <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises participant à l'évènement annuel - Nombre d'entreprises intégrant l'action 2.2.
6. Calendrier de mise en œuvre	2018-2022
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	Chambre régionale agriculture CVL qui s'appuiera dans la mise en œuvre sur les partenaires qui réaliseront l'action.
8. Partenariat	<p>VEGEPOLYS Métropole Orléans FNPHP Centre Etablissements d'enseignement UMT Stratège Eval'Innov</p>
9. Coût total estimé	<p>3 réunions par an pendant 4 ans : 12 x 2 500 € 30 000 €</p>
10. Aide Régionale	Le Conseil régional n'est plus sollicité sur cette action.
11. Participation autres financeurs	Métropole Orléans pour le Loiret

CAP Horticulture-Pépinière (16/02/2018 – 15/02/2022)

Axe A : Répondre à un marché en pleine mutation

Action A.2 : « Adapter son offre, son positionnement à sa ou ses cibles »

Action modifiée à mi-parcours

1. Contexte et problématique de la filière	Les produits ou services proposés aujourd’hui par les entreprises ne correspondent plus forcément aux attentes du consommateur. Il est donc nécessaire que les entreprises soient accompagnées pour adapter leurs offres aux besoins des consommateurs.
2. Objectifs de la filière	Permettre aux entreprises de définir et proposer une offre qui soit en adéquation avec les attentes de ses clients.
3. Contenu de l’action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	Les accompagnements proposés seront adressés aux producteurs-détaillants : <ul style="list-style-type: none"> • Emergence de projets grâce à la technique de l’innovation par les services
4. Bénéficiaire de la subvention	Prestataires d’accompagnement
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets commencés Indicateurs de suivi : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d’entreprises dans les groupes d’émergence de projet
6. Calendrier de mise en œuvre	2018-2022
7. Pilote de la mise en œuvre de l’action	Chambre régionale agriculture CVL qui s’appuiera dans la mise en œuvre sur les partenaires qui réaliseront l’action.
8. Partenariat	FNPHP Centre CDHR CVL VEGEPOLYS Plantes et Cité UNEP Métropole Orléans
9. Coût total estimé	<u>Actions collectives : Emergence de projets</u> Accompagnement du prestataire et location de salle : 20 000 €
10. Aide Régionale	Taux de subvention : 50% Aide régionale : 10 000 €
11. Participation autres financeurs	

CAP Horticulture-Pépinière (16/02/2018 – 15/02/2022)

Axe A : Répondre à un marché en pleine mutation

Action A.3 : « Tester ses idées »

action modifiée à mi-parcours

1. Contexte et problématique de la filière	De nombreux produits ou offres sont mis sur le marché et ne reçoivent pas le succès escompté par les entreprises, pour des raisons diverses : produit non conforme aux attentes, mauvais positionnement prix, concurrence présente..... Pour éviter ce désagrément, il est primordial de vérifier que l'offre répond parfaitement aux attentes du client à tous les niveaux. Elle doit donc être testée avant tout développement.
2. Objectifs de la filière	Permettre à chaque entreprise de tester la faisabilité et la pertinence de sa nouvelle offre et de la développer. Faire le relais avec les structures qui accompagnent le chef d'entreprise sur son projet (montage de projets, financement...).
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>✓ <u>Accompagnement selon la typologie d'entreprise</u></p> <p>A. Producteurs-détaillants</p> <ol style="list-style-type: none">1- Accompagnement collectif dans la définition et la mise en œuvre de solutions2- Retours d'expériences et définition du programme d'actions3- Offre d'appui4- Accompagnement individuel dans le développement de la nouvelle offre <p>B. Entreprises de B to B</p> <ol style="list-style-type: none">1- Accompagnement collectif ou individuel dans le développement de la nouvelle offre <p>C. Pépiniéristes – paysagistes</p> <ol style="list-style-type: none">1- Accompagnement collectif ou individuel dans le développement de la nouvelle offre <p>✓ <u>Accompagnement financier de certains investissements</u></p> <p>A l'issue des accompagnements réalisés lors de l'action A.2, des investissements peuvent être nécessaires pour la mise en place de l'offre, produit... (création d'un site web...) Ils pourront bénéficier d'un accompagnement financier.</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	Prestataires d'accompagnement
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none">- Permettre aux entreprises de développer une offre avec succès- Sécuriser la réussite du projet Indicateurs de suivi : <ul style="list-style-type: none">- Nombre de projets développés avec succès- Nombre d'accompagnements réalisés

6. Calendrier de mise en œuvre	2018-2022
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	Chambre régionale agriculture CVL qui s'appuiera dans la mise en œuvre sur les partenaires qui réaliseront l'action.
8. Partenariat	DEV UP Living Lab Végépolys Organismes de conseil
9. Coût total estimé	<p>✓ Accompagnement selon la typologie d'entreprise</p> <p>Accompagnement collectif : 4 accompagnements x 10 000 € = 40 000 € Accompagnement individuel : 5 jours x 20 entreprises x 550 € = 55 000 €</p> <p>Soit 95 000 €</p> <p>✓ Accompagnement financier pour des investissements</p> <p>Condition : avoir été accompagné dans le cadre de l'action A.2 en amont de l'investissement. Soit 30 x 6 500 € = 195 000 €</p>
10. Aide Régionale	<p>Accompagnements selon la typologie d'entreprise :</p> <p>Taux de subvention : 50%</p> <p>Accompagnement collectif : 20 000 € Accompagnement individuel : 27 500 €</p> <p>Accompagnement financier pour des investissements :</p> <p>Conception de prototypes nécessaires pour les tests L'amélioration de la visibilité de l'entreprise au travers de l'outil web pourrait être intégrée dans le conseil individuel (comment faire pour créer son site) mais la région ne finance pas le site Web personnel de l'exploitant.</p> <p>Dépenses éligibles comprises entre 4 000 et 10 000 € Taux de subvention : 20 % Bonification Agriculture biologique : + 15% Aide régionale : 2 000 €</p>
11. Participation autres financeurs	Horticulteurs et pépiniéristes

CAP Horticulture-Pépinière (16/02/2018 – 15/02/2022)

Axe A : Répondre à un marché en pleine mutation

Action A.4 : « Soutenir la promotion des signes de reconnaissance des entreprises et des produits »

action modifiée à mi-parcours

1. Contexte et problématique de la filière	<p>La filière horticulture-pépinière a mis en place plusieurs démarches de reconnaissance des entreprises et des produits. Ceci dans un contexte où la réponse aux attentes sociétales (préservation de l'environnement, bien-être au travail, achat de proximité..) est devenue une variable non négligeable de la compétitivité des entreprises.</p> <p>L'approche éco-responsable avec la certification d'entreprise Plante Bleue permet aujourd'hui à la production de rejoindre le dispositif Haute Valeur Environnementale en garantissant des pratiques de production respectueuses de l'environnement. (seulement 8 entreprises Région Centre-Val de Loire engagées)</p> <p>L'approche sur l'origine du produit avec le label Fleurs de France permet de certifier au consommateur qu'il achète une fleur, un arbre, une plante produit en France (seulement 13 entreprises Région Centre-Val de Loire engagées). L'approche Qualité avec le Label Rouge valorise la volonté des acteurs de la filière en se mobilisant pour apporter aux consommateurs et clients les informations permettant de garantir une qualité supérieure des végétaux qu'ils achètent.</p> <p>Enfin sur l'approche liée à la Diversité végétale, l'engagement des professionnels est total avec le développement de filières d'approvisionnement en végétaux dits d'origine locale et l'engagement des professionnels sur l'élaboration d'un code de conduite relatifs aux plantes exotiques envahissantes.</p> <p>Aujourd'hui dans un souci d'allier les atouts des approches écoresponsable, qualité et origine auprès du consommateur final, la profession a fait le choix de lier Fleurs de France à une obligation d'engagement dans une démarche écoresponsable ou de qualité (dont Plante Bleue, Label Rouge...)</p> <p>Il faut donc que les entreprises souhaitant s'engager, appréhendent de manière globale les labels et les outils au service de la filière.</p>
2. Objectifs de la filière	<p>Faire de la production et de la distribution en Région Centre-Val de Loire des acteurs importants de la prise en compte des attentes sociétales par l'engagement mutuel dans des signes de reconnaissance. Certification d'entreprise et valorisation sur les circuits de distribution.</p> <p>Etudier l'intérêt et les atouts réciproques d'un lien avec la signature © du Centre.</p> <p>Aide au choix du (des) meilleur(s) signes de reconnaissance ou labels à mettre en place au sein de son entreprise.</p> <p>Appuyer les entreprises dans l'acquisition des signes de reconnaissance.</p>
3. Contenu de l'action	A destination des entreprises

<p>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1- Opération collective : Réunion d'information globale (ou spécifique/label) et de sensibilisation : lien Plante Bleue et Fleurs de France, label Rouge... (+ formation si besoin). Rapprochement avec © du Centre afin de mesurer les leviers d'actions entre ces différentes estampilles. 2- Appui technique : Accompagnement technique à la certification et/ou labellisation 3- Certification des entreprises <p>A destination des collectivités</p> <ol style="list-style-type: none"> 4- Relayer en région le guide élaborée par la FNPHP en concertations avec Val'Hor et l'Association des Maires de France visant à éclairer les élus et les responsables des prestations paysage et produits végétaux des possibilités d'achat local tout en respectant la réglementation afférente. 5- Outil de communication : Déclinaison en région Centre-Val de Loire de la Charte de promotion des Produits Horticoles définie par la FNPHP. Cette Charte doit permettre de rendre visible l'offre locale, de faire reconnaître le savoir-faire horticole régional et de traduire les exigences liées aux marchés publics en atouts pour les produits locaux. Cette charte a vocation à être partagée largement auprès des collectivités 6- Opération collective : Réunion à destination des acheteurs des collectivités publiques (autour de l'évolution du code des marchés publics, orientée vers le marché des végétaux et de l'aménagement) et information auprès des élus locaux. <p>La coordination des dossiers se fait par le CDHRC. L'aide est attribuée annuellement pendant 4 années maximum suivant la 1^{ère} demande de subvention (la subvention doit être sollicitée tous les ans). Financement régional sur la base de l'attestation de certification.</p>
<p>4. Bénéficiaire de la subvention</p>	<p>Entreprises (action 2) Entreprises (action 3) FNPHP Centre (actions 1, 4, 5 et 6)</p>
<p>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</p>	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Positionner la production régionale face aux nouvelles attentes consommateurs - Etre un relais de communication au sein des principaux circuits de distribution concernant l'engagement professionnel - Engagement interprofessionnel des entreprises de production et de la distribution présentes sur le territoire Centre Val de Loire concernant la meilleure stratégie de territoire relative aux certifications <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises ciblées - Nombre de réunions d'informations organisées et nombre d'entreprises participantes - Nombre d'entreprises accompagnées techniquement

	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises certifiées et/ou labellisées - Rédaction et signature de la Charte
6. Calendrier de mise en œuvre	2018-2022
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	FNPHP Centre CDHRC : coordination instruction des dossiers d'aide à la certification
8. Partenariat	CRA CVL CDHR CVL filière
9. Coût total estimé	<p>1- stagiaire 6 mois (6 000 € de dépenses), 10 jours de temps d'encadrement (5 500 € de dépenses)</p> <p>2- 6 accompagnements Plante Bleue (1 jour) : 3 300 €</p> <p>3- 20 entreprises x 2 000 € maximum = 40 000 €</p> <p>5- 20 jours à 600 € = 12 000 € Organisation d'une journée régionale de la signature en entreprise de la charte de préconisation des produits horticoles : 8 000 € (action D.1)</p> <p>6- Participation et stand lors des Assises Régionales du Cadre de Vie et de l'Embellissement des Commune, ré-impression Charte de promotion des produits horticoles = 3 000 €</p>
10. Aide Régionale	<p>1- Coût d'un stagiaire et temps d'encadrement, aide à 50 %, soit 5 750 €</p> <p>2- Accompagnement individuel à la certification, aide à 50 %, soit 1 650 €</p> <p>3- Certification des entreprises (dépense maximale de 2 000 €) : prise en charge de 80 % du coût de la certification si celle-ci répond à l'amélioration des pratiques environnementales (Plante Bleue niveau 3) ou sinon 60 %, soit 32 000 € NB : aide à la certification agriculture biologique via le dispositif régional d'aide à la certification AB hors CAP.</p> <p>5- Outil de communication : rédaction de la charte de promotion des produits horticoles, soit 5 775 € Communication des actions du CAP filière : Organisation de la journée régionale pour la signature de la Charte de de promotion des produits horticoles financée dans l'action D3.</p> <p>6- 1 500 €</p>
11. Participation autres financeurs	FNPHP Centre CDHR Centre-Val de Loire Entreprises horticoles

CAP Horticulture-Pépinière (16/02/2018 – 15/02/2022)

Axe B : Accompagner le changement dans les entreprises

Action B.1 : « Développer un dispositif de recherche et d'innovation en cultures spécialisées »

1. Contexte et problématique de la filière	<p>La station d'expérimentation du Comité de Développement Horticole de la région Centre -Val de Loire (CDHRC) accompagne la filière horticulture-pépinière à travers les évolutions techniques depuis plus de 30 ans.</p> <p>La partie légumes sous serre de Légumes Centre Action (LCA) accompagne de la même façon les maraichers sous serre.</p> <p>En prenant en compte le contexte actuel; stations vieillissantes, proximité géographique, dynamisme du territoire, ainsi qu'une vision partagée sur les nouvelles perspectives offertes aux cultures végétales, les représentants de chaque station ont émis la volonté de créer un dispositif de recherches et d'innovation en cultures spécialisées avec la construction d'un outil physique sur le site du futur campus AgreenTech Valley. Cette volonté fait suite à une enquête réalisée auprès des producteurs des deux filières ainsi qu'à un accompagnement (financé par la Région) réalisé par le cabinet TRIESSE.</p> <p>La mise en œuvre des actions expérimentations et transfert du CAP Horticulture-Pépinière pourra se structurer autour de cette entité.</p> <p>Le projet déposé à l'AMI (Appel à Manifestation d'intérêt) du PEI (Programme Européen pour l'Innovation) a reçu un avis favorable pour définir les nouvelles missions et les partenariats nécessaires.</p>
2. Objectifs de la filière	<p>Répondre aux besoins des entreprises horticoles et pépinières en matière d'innovation, de nouveaux débouchés, technique, d'expérimentations....</p> <p>Développer une structure innovante et représentative d'une évolution technologique.</p> <p>Mutualiser les équipements.</p> <p>Faciliter les échanges entre les filières.</p> <p>Nouer des partenariats privilégiés avec les établissements de recherche, de formation, des entreprises privées (distributeurs, industriels...).</p>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>Le développement d'un centre de ressources et d'innovation en cultures spécialisées doit permettre de rassembler l'ensemble des partenaires actuels et futurs de la filière horticulture-pépinière afin d'apporter des réponses aux producteurs sur les aspects : innovation, marchés, techniques, expérimental,....</p> <p>Ce centre sera porteur d'actions de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Recherche et d'expérimentations- Transfert des résultats et des compétences acquis- D'accompagnement de projets de développement et de test d'innovations individuelles d'entreprises ou de groupes d'acteurs privés <p>Public cible : entreprises horticoles et autres entreprises exprimant le souhait d'être accompagnées sur l'expérimentation.</p>

4. Bénéficiaire de la subvention	CDHRC
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un dispositif de recherches et d'innovation en cultures spécialisées - Réponses apportées aux problématiques des entreprises <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme d'expérimentations - Nombre d'accompagnements ou de conseils réalisés - Nombre d'accompagnements à l'innovation
6. Calendrier de mise en œuvre	<p>2017-2019 : réflexion sur les contours du projet (thématiques travaillées, gouvernance, modèle économique, offre de services)</p> <p>2020-2021 : mise en œuvre du nouveau dispositif</p>
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	CRA CVL Comité de pilotage du projet
8. Partenariat	Agreen Tech Valley Université Filière etc....
9. Coût total estimé	Estimation globale du projet à 3.6 millions d'€ dont 1 604 000 € pour la partie horticole
10. Aide Régionale	<p>AAP PEI hors CAP filière – Pour mémoire</p> <p>Phase 1 : 2017-2019 : temps de travail pour définir les contours au travers de l'Appel à Manifestation d'Intérêt et du Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI) en 2017 : Subvention régionale 1 275 € et FEADER 6 250 €.</p> <p>Phase 2 : 2019-2020 : construction de l'outil, soit subvention 1 000 000 € à parité Région /FEADER soit une subvention régionale de 500 000 € (si retenu à l'AAP PEI 2017, taux de subvention via le « PCAE » bonifié à 80% sur 1 250 000 € de dépenses éligibles).</p> <p><u>Modalités d'intervention du TO.41 Station d'expérimentation</u></p> <p>Pour les projets éligibles et sélectionnés au TO.41 « Investissements productifs dans les exploitations agricoles » (en contrepartie du FEADER 2014-2020), avec des dépenses éligibles supérieures à 10 000 €.</p> <p>Pour les investissements productifs portés par les stations d'expérimentation ou de recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Montant d'aide publique minimum par dossier : 5 000 € • Taux de base d'aide publique (à parité Région / FEADER) : 40% • Bonifications (cumul max de 60%) : <p>+ 20% pour les investissements liés à un projet d'un groupe opérationnel du PEI.</p> <p>+ 20% sur les investissements liés à un projet collectif en lien avec les enjeux du CAP.</p>

	L'aide régionale accordée sur la phase 2 « construction » sera hors enveloppe CAP.
11. Participation autres financeurs	FEADER Phase 1 : TO.16.1 Appel à projets PEI / Phase 2 : TO.41 appel à projets PCAE

CAP Horticulture-Pépinière (16/02/2018 – 15/02/2022)

Axe B : Accompagner le changement dans les entreprises

Action B.2 : « Accompagnement stratégique des entreprises »

action arrêtée à mi-parcours

1. Contexte et problématique de la filière	<p>Au cours des dernières années, le contexte dans lequel s'inscrivent les entreprises horticoles et pépinières est en perpétuelle évolution. Ce climat de changement constant rend de plus en plus difficile l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie d'exploitation à moyen et long terme. Par ailleurs, même si les chefs d'entreprise sont pour la plupart conscients que des modifications doivent être apportées dans leur entreprise, certains ne mettent pas en place ces changements pour diverses raisons.</p> <p>Dans le cadre de la crise agricole de 2016, la profession met en place un dispositif, soutenu par le Conseil Régional, d'audits stratégiques des entreprises agricoles permettant justement de déboucher sur un plan d'action concret. Ce dernier pouvant mettre en avant le besoin de l'agriculteur de se former ou d'avoir accès à de l'accompagnement sur un sujet spécifique, il apparaît pertinent d'inscrire ici une action permettant de limiter les coûts pour l'agriculteur du recours au conseil.</p>
2. Objectifs de la filière	<p>Encourager les chefs d'entreprise de la filière horticulture-pépinière à avoir recours à des prestations de conseil, suite à un audit stratégique de leur entreprise.</p> <p>Coach et accompagner le chef d'entreprise dans la mise en place de solutions.</p>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>Accompagnement individuel (en fonction des résultats de l'accompagnement transversal financé par la Région) : prise en charge d'une partie des frais engagés par le chef d'entreprise lorsqu'il fait appel à une prestation de conseil. Les prestations de conseil choisies par le chef d'entreprise dans le cadre de cette action pourront concerner un ensemble de sujets très divers afin de bénéficier de la prestation la plus adaptée à son exploitation et à ses besoins.</p> <p>Animations spécifiques. Coordination, sensibilisation des organismes de conseil et communication sur l'action.</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	<p>Agriculteurs qui auront effectué l'audit stratégique financé par la Région ou l'audit de Triple A.</p>
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateur de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none">- Permettre aux chefs d'entreprises de bénéficier d'un regard extérieur sur leur stratégie <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none">- Nombre d'accompagnements réalisés
6. Calendrier de mise en œuvre	<p>La mise en place de cette action sera conditionnée dans le temps par le déroulé du dispositif plus global du Conseil Régional, pour le soutien à la réalisation d'audits stratégiques des exploitations, décidé à la suite des intempéries 2016.</p>
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	<p>CRA CVL qui s'appuiera dans la mise en œuvre sur les organismes de conseil qui réaliseront l'action.</p>

8. Partenariat	Organismes de conseil
9. Coût total estimé	Conseil aux chefs d'entreprise: 2 journées par prestation de conseil, soit 40 x 2x 550 € = 44 000 € Animation : 3 jours en 2018 et en 2020, soit 6 jrs x x550/j = 3 300 €
10. Aide Régionale	Le Conseil régional n'est plus sollicité sur cette action.
11. Participation autres financeurs	Entreprises

Rappel sur l'accompagnement transversal stratégique financé par la Région

La crise des filières élevage qui dure depuis plusieurs campagnes, le gel des vignes du mois d'avril, les inondations de juin 2016, les récoltes et prix de la campagne 2016 créent une crise profonde de l'agriculture régionale. Dans ce contexte, la Région souhaite accompagner les agriculteurs dans leur réflexion stratégique pour construire l'avenir de leur entreprise.

L'accompagnement des agriculteurs dans cette situation de crise peut être divisé en cinq phases :

1. permettre une première écoute pour éviter les situations d'isolement,
2. répondre immédiatement aux interrogations des agriculteurs pour évaluer leur capacité à poursuivre leur activité dès 2017 sans nécessité d'un accompagnement plus approfondi (un RDV bancaire pour mettre en place les prêts de campagne 2017 sera alors suffisant)
3. proposer, pour le court terme et les situations où le suivi de la banque n'est pas assuré, la réalisation d'un plan d'action économique et financier pour permettre d'obtenir le financement de la campagne 2017
- 4. proposer, pour le moyen / long terme, la réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'actions stratégique**
- 5. accompagner, en fonction des conclusions du plan d'action stratégique, l'agriculteur dans des étapes de conseil individuel sur les thématiques prioritaires pour lui.**

L'intervention de la Région a vocation à accompagner les étapes structurantes d'un point de vue économique, surtout, l'accompagnement du diagnostic et du plan d'action stratégique puis l'accompagnement individuel en lien avec le plan stratégique.

Le diagnostic et le plan d'action stratégique seront réalisés en utilisant la méthode mise en place en région Centre – Val de Loire dans le cadre du PRDAR (Programme de Développement Agricole et Rural 2014-2020) appelée « dynamic strategic » ou en utilisant l'outil mis en place dans les Haut de France intitulé « Diagnostic AGE ». Les structures qui réaliseront ces audits seront préalablement habilitées par le conseil régional.

CAP Horticulture-Pépinière (16/02/2018 – 15/02/2022)

Axe B : Accompagner le changement dans les entreprises

Action B.3 : « Accompagner les chefs d'entreprises au management des entreprises par la formation »

1. Contexte et problématique de la filière	<p>Dans le contexte actuel, les chefs d'entreprise doivent être polyvalents et acquérir de nombreuses compétences. Technique, commerce, réglementaire, droit social, environnement, management, gestion, finance sont autant de domaines que doit maîtriser le chef d'entreprise.</p> <p>Par ailleurs, les entreprises sont amenées à élaborer de nouveaux projets pour lesquels les salariés doivent acquérir de nouvelles compétences. L'évolution du secteur va induire l'apparition de nouveaux métiers pour lesquels les salariés n'ont pas nécessairement la compétence.</p> <p>La filière horticulture-pépinière recèle de nombreux emplois. Mais, pour 40% d'entre eux, ce sont des contrats saisonniers avec des durées relativement courtes qui engendrent des situations précaires. Par ailleurs, le turn-over des saisonniers nécessite des temps de formation et d'adaptation au travail au détriment du travail proprement dit (coûts cachés). Les professionnels sont confrontés à des difficultés de recrutement. Les embauches se font selon différents types de recrutement : en direct, en temps partagé par l'intermédiaire des groupements d'employeurs...:</p>
2. Objectifs de la filière	<p>Impliquer ses équipes dans l'innovation et nourrir la dynamique (valoriser les salariés au travers de leurs compétences non développées sur le plan professionnel)</p> <p>Fidéliser ses salariés</p> <p>Former et accompagner dans la mise en œuvre des pratiques managériales propices à l'innovation</p> <p>Créer les conditions d'un emploi pérenne pour les salariés saisonniers</p>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>Chefs d'entreprise</p> <ul style="list-style-type: none">• Ciblage des thématiques de formation (réseaux sociaux, management participatif...)• Former et accompagner les chefs d'entreprises au management ou sur des thématiques spécifiques identifiées dans la fiche « stratégie d'entreprise » <p>Salariés permanents</p> <ul style="list-style-type: none">• Accompagner les salariés sur des formations en lien avec le développement de nouveaux projets identifiés <p>Salariés saisonniers</p> <ul style="list-style-type: none">• Favoriser le développement de partenariat avec les instances territoriales travaillant sur les boucles saisonnières et l'emploi partagé (expériences du Blésois –Transvaloire et de Pithiviers). S'appuyer sur la démarche initiée dans le CAP'filière semences.• Conforter les groupements d'employeurs et appuyer à la mise en place de nouveaux si besoin.

	Voir avec le FAFSEA et le VIVEA pour définir les besoins et mettre en place un contenu adapté aux problématiques des entreprises.
4. Bénéficiaire de la subvention	Entreprises
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> - Fidélisation de la main d'œuvre Indicateurs de suivi : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de formation mises en place - Thématiques de formation - Partenariats mis en place
6. Calendrier de mise en œuvre	2018-2022
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	CRA-CVL
8. Partenariat	VIVEA FAFSEA GEHODES
9. Coût total estimé	Prestataire extérieur, VIVEA, FAFSEA
10. Aide Régionale	La Région ne finance pas la formation.
11. Participation autres financeurs	

CAP Horticulture-Pépinière (16/02/2018 – 15/02/2022)
Axe B : Accompagner le changement dans les entreprises

Action B.4 : « Développer une stratégie d'adaptation commerciale suite à la crise sanitaire 2020 »

action nouvelle

1. Contexte et problématique de la filière	La crise sanitaire covid-19 a fortement impacté les entreprises de la filière. La question de l'adaptation ou de la mise en place d'une stratégie commerciale efficace s'avère être un élément essentiel à la relance de la filière.
2. Objectifs de la filière	Compte tenu des besoins de réflexion stratégique individuelle dans la filière, l'objectif est d'accompagner les entreprises dans la définition d'une réelle stratégie commerciale adaptée à leur marché et à leur structure.
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	Réalisation d'un diagnostic « stratégie commerciale » de 1 jour par entreprise comprenant la visite du site, les échanges avec les responsables et la rédaction d'un compte-rendu détaillant les préconisations sur la stratégie commerciale ainsi que les investissements nécessaires à sa mise en oeuvre. Condition : ne seront finançables que les diagnostics réalisés par un prestataire accrédité par le CAP filière Horti-Pépi. La liste des prestataires éligibles sera publiée sur le site : http://www.cap-filieres.fr/
4. Bénéficiaire de la subvention	Entreprises horticoles et pépinières dont le siège de l'exploitation est situé en région Centre-Val de Loire.
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat : - Nombre de diagnostics Indicateurs de suivi : - Nombre d'entreprises bénéficiaires
6. Calendrier de mise en œuvre	2020-2022 : jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	CRA CVL
8. Partenariat	
9. Coût total estimé	50 diagnostics x 1 jour x 550 € maxi. = 27 500 €
10. Aide Régionale	Mesure exceptionnelle avec un taux d'aide de 100%, soit 27 500 €
11. Participation autres financeurs	

CAP Horticulture-Pépinière (16/02/2018 – 15/02/2022)
Axe B : Accompagner le changement dans les entreprises

**Action B.5 : « Accompagner la filière dans la mise en place
d'une gestion des déchets optimisée »**

action nouvelle

1. Contexte et problématique de la filière	La problématique de la gestion des déchets devient un enjeu important pour les entreprises de la filière et il s'avère nécessaire de mettre en place une réflexion collective sur ce sujet.
2. Objectifs de la filière	Mener des études sur les possibilités d'optimisation collective de la gestion des déchets plastiques et des déchets verts.
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	Les études pourront avoir pour objet notamment : <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les types de plastiques à recycler, - Evaluer le gisement potentiel sur la région Centre-Val de Loire, - Réaliser un benchmark des filières de valorisation, - Mener une réflexion sur les potentiels points de collecte, - Etudier la faisabilité de la mise en place d'une gestion collective des déchets verts, - Etudier les possibilités de valorisation des co-produits issus de la production.
4. Bénéficiaire de la subvention	
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateur de résultat : <ul style="list-style-type: none"> - Conclusions des études sur les possibilités de mise en oeuvre Indicateur de suivi : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'études menées
6. Calendrier de mise en œuvre	2020 - 2022
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	CRA CVL ou partenaires
8. Partenariat	Orléans Métropole
9. Coût total estimé	20 000 € pour les différentes études.
10. Aide Régionale	Mesure exceptionnelle avec un taux d'aide de 80%. Aide régionale : 6 250 €
11. Participation autres financeurs	

CAP Horticulture-Pépinière (16/02/2018 – 15/02/2022)

Axe C : Maintenir le potentiel de production des entreprises

Action C.1 : « Favoriser l'évolution des pratiques grâce à l'expérimentation ou dans le cas de groupes d'échanges »

1. Contexte et problématique de la filière	<p>Un métier de production dans un environnement très concurrentiel oblige les entreprises faire évoluer leur pratique rapidement et judicieusement en fonction de critères techniques validés.</p> <p>Individuellement ou regroupées par centre d'intérêt, les entreprises doivent faire des choix sur des cahiers des charges techniques de plus en plus élaborés et précis pour répondre à des demandes commerciales atomisées et/ou versatiles.</p> <p>La recherche d'une horticulture de précision est nécessaire pour minimiser l'impact de son activité.</p> <p>Innover dans la recherche de débouchés et de valorisation du végétal.</p>
2. Objectifs de la filière	<p>Apporter des réponses sur une adaptation et une optimisation des techniques de production en relation avec les produits recherchés.</p> <p>Valider de nouvelles technologies et de nouveaux modes de production.</p> <p>Développer des recherches avec des partenaires transversaux ou satellites des métiers horticoles pour une valorisation multi usages du végétal.</p>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p><u>Expérimentation</u> Cette action concerne l'ensemble des facteurs de production (intrants, techniques cultures, conduite de cultures et les innovations) qui pourront être développées dans ce domaine. Elle cherchera à mettre à profit toutes les opportunités de valorisation du végétal et les nouvelles applications technologiques. Les programmes d'expérimentation seront validés par le comité de filière annuellement.</p> <p><u>Animation de clubs thématiques</u> La réflexion en groupes facilite l'émergence individuelle d'innovations.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Nouveaux usages des végétaux✓ Sourcing variétal✓ Autres thèmes en réflexion : pilotage de l'arrosage automatisé en pleine terre <p>Cette fiche aura vocation à rejoindre l'action 2.1 « Développer un centre de ressources et d'innovation du végétal spécialisé ».</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	CDHR Centre-Val de Loire et/ou le futur dispositif de recherche et d'innovations
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateur de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none">- Réalisation d'un programme annuel d'expérimentations- Mise en place de clubs thématiques <p>Indicateur de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none">- Nombre d'actions expérimentales menées chaque année et les thématiques

	- Nombre de clubs animés chaque année
6. Calendrier de mise en œuvre	2018-2022
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	CDHR Centre-Val de Loire et/ou le futur centre de ressources et d'innovation
8. Partenariat	ASTREDHOR, EXOPHYTO 2, INRA...
9. Coût total estimé	<p><u>Expérimentation</u> Programme d'actions régionales : 250 000 € annuels, soit 1 million €.</p> <p>Etude portant sur la mise au point d'itinéraires économes en intrants « vers le zéro déchets » en production horticole hors-sol : 20 000 €</p> <p><u>Animation de clubs thématiques</u> 5 jours de travail de conseiller à 600 €/j pour 1 journée d'animation, soit 9 000€ par an et par club sur la base de 3 journées de réunion par club. 2 clubs thématiques animés 72 000 € sur la durée du CAP</p>
10. Aide Régionale	<p><u>Expérimentation</u> Application des modalités suivantes en attendant l'élaboration par la Région d'un dispositif spécifique « Recherche-Innovation-Expérimentation » :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Financement régional fléché sur des actions identifiées (pas de dotation globale), -Actions de valorisation des résultats et de transfert auprès des professionnels devront être systématiquement prévus. -Présentation et validation du programme d'expérimentation par le Comité de filière <p>Taux de subvention régional : 70%</p> <p><u>Si cofinancement, complément de la Région jusqu'au taux de 80% maximum d'aide publique</u></p> <p>Programme d'actions régionales : 492 000 €</p> <p>Etude portant sur la mise au point d'itinéraires économes en intrants « vers le zéro déchets » en production horticole hors-sol : 14 000 €</p> <p><u>Animation de clubs thématiques (nouveaux usages des végétaux et sourcing variétal et un autre club possible à définir) :</u> Opération collective (clubs n'ayant pas de références à transmettre) : Taux de subvention 50% Plafond de dépenses éligibles et subvention régionale : 10 000 € par projet (1 club = 1 projet) sur 2 ans maximum Si le travail du club thématique ne permet pas de passer à un stade de diffusion au bout de 2 ans (fiche C.2 « Transfert des compétences acquises »), un redéploiement du projet est possible sur les 2 dernières années du CAP (nouveaux objectifs sur 2 années supplémentaires établis sur la base des résultats obtenus dans les 2 années précédentes).</p>

	30 000 € pour l'animation des clubs techniques.
11. Participation autres financeurs	France Agrimer
CAP Horticulture-Pépinière (16/02/2018 – 15/02/2022) Axe C : Maintenir le potentiel de production des entreprises	
Action C.2 : « Transférer les compétences acquises dans le cadre de l'expérimentation régionale ou dans celui de groupes d'échanges »	
1. Contexte et problématique de la filière	Les résultats des travaux d'expérimentation et des groupes d'échanges doivent profiter aux producteurs et être mis en œuvre dans les entreprises. Pour que cela soit effectif, des méthodes et moyens spécifiques doivent être développés pour faciliter la vulgarisation de l'innovation, favoriser les échanges d'expérience et analyser les avantages et limites des nouveautés.
2. Objectifs de la filière	Développer les méthodes et moyens qui permettront une diffusion des références auprès des producteurs de la filière. Faciliter les échanges d'informations et d'expériences entre les producteurs Faire émerger les besoins pour orienter les programmes et organiser les méthodes de réponses. Faire évoluer les pratiques des producteurs de la filière.
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p><u>Transfert des compétences acquises à travers l'expérimentation, au sein de clubs ou de toute autre action de transfert</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Animation du club PBI ➤ Animation du club Plants Potagers Amateurs ➤ Animation pilotage de l'arrosage automatisé en pleine terre ➤ Organisation des Portes-Ouvertes ➤ Actions de communication / information : édition Hortiflash ➤ Animation d'autres clubs qui pourraient émerger <p>Public : entreprises horticoles et pépinières, jardiniers amateurs</p> <p>Cette fiche aura vocation à rejoindre l'action 2.1 « Développer un centre de ressources et d'innovation du végétal spécialisé ».</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	CDHR Centre-Val de Loire et/ou le futur dispositif de recherche et d'innovations
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateur de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution des pratiques en entreprises grâce aux résultats d'expérimentation ou des groupes d'échanges - Evolution des performances économiques et de durabilité attendues par les modifications des pratiques <p>Indicateur de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions de transfert organisées - Nombre d'entreprises participantes - Nombre de producteurs ayant intégré des résultats d'expérimentation dans leur entreprise

6. Calendrier de mise en œuvre	2018-2022
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	CDHR Centre-Val de Loire et/ou le futur centre de ressources et d'innovation
8. Partenariat	ASTREDHOR, EXOPHYTO 2, INRA...
9. Coût total estimé	<p>Club PBI et plants potagers amateurs ou toute autre club qui émergerait : 7 000 € par an, soit 28 000 € sur la durée du CAP</p> <p>Hortiflash et Portes-Ouvertes CDHRC : 14 000 € par an, soit 56 000 € sur la durée du CAP</p> <p>84 000 €</p>
10. Aide Régionale	<p>Actions qui seront obligatoirement soutenues dans le cadre de la mesure TO.1.2 du FEADER</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Taux d'aide publique</u> : 100 % des dépenses éligibles retenues • <u>Le montant minimum d'aide publique mobilisé par le dossier déposé par le bénéficiaire est de 6 250 €</u> <p>Le taux de cofinancement du FEADER est de 80% du montant d'aides publiques accordées sur le projet.</p> <p>Enveloppe Région + FEADER : 84 000 € (16 800 € de la Région et, à titre indicatif, 67 200 € de FEADER)</p>
11. Participation autres financeurs	Union Européenne

CAP Horticulture-Pépinière (16/02/2018 – 15/02/2022)

Axe C : Maintenir le potentiel de production des entreprises

Action C.3 : « Permettre aux entreprises de s'adapter aux évolutions en s'appuyant sur de la veille et décliner les outils adaptés en région »

action arrêtée à mi-parcours

1. Contexte et problématique de la filière	<p>Les entreprises doivent répondre à des obligations réglementaires évolutives. Elles sont le plus souvent seules pour faire la liaison entre la loi et le contexte de leur activité, pour imaginer et trouver les réponses les plus pertinentes. Les horticulteurs et pépiniéristes sont donc en attente d'informations régulières sur ces obligations réglementaires. A l'avenir, leurs attentes pourront porter sur d'autres thématiques (social, management, pénibilité, mécanisation...).</p> <p>L'environnement des entreprises ne cesse d'évoluer et le chef d'entreprise n'a pas toujours le temps de se poser pour réfléchir aux innovations et aux changements qui apparaissent. Pourtant, ces innovations peuvent permettre de répondre notamment aux demandes du marché, aux contraintes environnementales, de gérer les compétences et diminuer la pénibilité.</p> <p>Par ailleurs, dans un contexte de restrictions budgétaires, les porteurs de projet sont confrontés à des réticences ou peuvent essuyer des refus pour le financement de leur projet. La solution de mise en place d'un partenariat cédant/repreneur sous forme de reprise progressive de l'installation (outil économique, foncier, stocks...) n'est pas toujours possible. Le financement des outils de production, de modernisation ou tout type d'investissement pourrait nécessiter de recourir à de nouveaux instruments d'ingénierie financière dont les entreprises n'ont pas connaissance.</p>
2. Objectifs de la filière	<p>Assurer un relais de veille sur les évolutions réglementaires et toute thématique pouvant répondre à des problématiques des entreprises</p> <p>Traduire en besoins les adaptations prévisibles en entreprise.</p> <p>Organiser et structurer les modalités de réponses.</p> <p>Permettre à chaque chef d'entreprise de s'informer sur les changements, les nouveautés, les innovations, les tendances</p>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>1- Organisation de la veille (réglementaire, technique...)</p> <p>La FNPHP et le CDHRC réalisent aujourd'hui la veille pour la filière sur des thématiques et des échelons différents :</p> <ul style="list-style-type: none">- FNPHP : réglementaire (social, fiscal, commercial, marchés, phytosanitaire), économique, environnement pour ses adhérents- CDHRC : technique et sur l'expérimentation pour ses adhérents et non adhérents (prestation) <p>La FNPHP collabore et négocie avec les instances nationales pour l'élaboration des dispositifs et la déclinaison en région.</p> <p>Au niveau régional, la mission du CDHRC s'exerce dans l'application opérationnelle et la gestion du volet technique des décisions nationales.</p> <p>La veille est à destination de toutes les entreprises. Dans le cadre d'un accompagnement individuel, une prestation pourra être proposée.</p> <p>2- Veille et transfert aux entreprises</p>

	<p>Animer des groupes sur des thématiques spécifiques : gestion des déchets verts sur les zones sensibles, directive nitrates, zones sensibles, ZNA ... Proposer des formations sur ces thématiques. Accompagner individuellement les entreprises sur certains domaines. Les problématiques identifiées alimenteront les thèmes d'expérimentation développés dans l'action 1.2.</p> <p>3- Veille sur l'innovation</p> <p>Action de communication : Organisation de rencontres thématiques dans un lieu dédié avec des témoignages d'entreprises ayant innové dans leur secteur : innovation produits, procédés, commercialisation... L'objectif de ces rencontres est de pouvoir élargir le champ de la réflexion autour de l'innovation et de permettre aux professionnels de s'emparer de la notion d'innovation. Un programme annuel détaillé des rencontres thématiques prévues devra être fourni.</p> <p>4- Nouveaux dispositifs de financement hors subvention</p> <p>Participer en amont à la mise en place des dispositifs afin de les adapter et les rendre éligible aux entreprises de production. Informers les chefs d'entreprises sur les dispositifs de financement existants et être le relais avec les structures existantes. Participation des partenaires à la réflexion régionale sur les outils de financement, la gestion des risques ou la réalisation d'études sur les nouvelles formes de financement. Des membres du comité de filière pourront participer au groupe régional.</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	<p>FNPHP Centre : actions 1, 4 CDHR CVL : action 1 VEGEPOLYS : action 3</p>
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'un réseau de veille - Organisation de réponses spécifiques à partir de centres d'intérêt identifiés et collectifs. - Mise en place d'outils d'ingénierie financière accessibles et adaptés à la filière <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'animation de groupes - Nombre de formations organisées - Nombre de participants - Montant des subventions levées ou dossiers éligibles - Nombre de réunion sur l'innovation - Nombre de participants aux réunions sur l'innovation
6. Calendrier de mise en œuvre	2018-2022
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	FNPHP Centre / CDHR CVL / VEGEPOLYS
8. Partenariat	<p>ATV Technopôle, Food Val de Loire DEV'UP CRA-CVL ARIAC UNEP</p>

	Filière
9. Coût total estimé	1- 4j à 550 € = 2 200 € 3- 4 000 € par an/ 4 années = 16 000 € 4- 10 jours x 600€/j FNPHP et CDHRC : 10j x 550 €/j = 11 500 € 10 jours x 550 € (CRA) = 5 500 € 35 200 €
10. Aide Régionale	Le Conseil régional n'est plus sollicité sur cette action.
11. Participation autres financeurs	Autofinancement

CAP Horticulture-Pépinière (16/02/2018 – 15/02/2022)
Axe C : Maintenir le potentiel de production des entreprises

Action C.4 : « Accompagner les investissements »

action modifiée à mi-parcours

1. Contexte et problématique de la filière	Les entreprises de l'horticulture-pépinière ont besoin d'investir régulièrement pour rester compétitives et améliorer leur activité. Ces investissements conséquents financièrement s'avèrent nécessaires.
2. Objectifs de la filière	Permettre aux entreprises d'être les plus performantes possibles pour répondre au marché et à l'évolution des conditions de production.
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>Liste des investissements éligibles ayant trait à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • installations (aires de culture....) • la rationalisation et/ou l'optimisation des process (production, expédition ...) • la gestion de l'énergie et/ou la réduction de l'impact environnemental de l'entreprise, • solutions innovantes autour de l'économie d'eau et d'intrants • l'amélioration de la pénibilité • tunnels, bi tunnels et multi-chapelles (hors système d'irrigation associé). • liés aux certifications <p>Condition d'éligibilité des entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - adhésion au CDHRC
4. Bénéficiaire de la subvention	Horticulteurs, pépiniéristes et paysagistes
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entreprises compétitives et « à jour » dans leurs investissements <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises soutenues - Nombre de projet d'investissement par type de matériel
6. Calendrier de mise en œuvre	2018-2022
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	CRA CVL
8. Partenariat	CDHR Centre-Val de Loire (montage des dossiers) FNPHP Centre CRA-CVL (pré-instruction des dossiers)
9. Coût total estimé	6 000 000 €
10. Aide Régionale	<p>Un seul dossier pour la durée du CAP</p> <p>Le taux d'aide publique et les bonifications / majorations sont ceux de chaque type d'opération du PDR et s'appliquent en fonction des investissements éligibles inscrits dans chaque CAP.</p>

	<p>➤ Projets dont dépenses éligibles strictement supérieures à 10 000 €</p> <p>➤ Plafond des dépenses éligibles : 90 000 €</p> <p><u>1) Pour les projets éligibles et sélectionnés au TO.41 « Investissements productifs dans les exploitations agricoles »</u> (en contrepartie du FEADER 2014-2020)</p> <p><u>Pour les investissements productifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de base d'aide publique (à parité Région / FEADER) : 20% • Bonifications (cumul max de 40% / 50% pour un JA ou une exploitation engagée en AB) : <p>+ 10% pour les <u>bénéficiaires prioritaires</u> (JA ou exploitations engagées en AB ou dans un signe officiel de qualité).</p> <p>+ 10% pour les <u>projets agro-écologiques</u> : opérations d'économie d'énergie ou de réduction des intrants</p> <p>+ 10% sur les <u>territoires prioritaires</u> au regard des enjeux de réduction d'intrants.</p> <p>+ 10% pour les <u>priorités régionales de développement rural</u> : nouveaux multiplicateurs de semences, places d'engraissement supplémentaire bovin viande, projet de création ou de rénovation en élevage porté par la filière Viandes Blanches.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Majoration du taux de base bonifié</u> (cumul max 75% d'aide publique): <p>+ 15 % pour les projets collectifs portés par un GIEE.</p> <p>+ 10% pour les opérations bénéficiant d'un soutien dans le cadre d'un PEI.</p> <p><u>2) Pour les projets non retenus (moins de 100 points / montant aide publique minimum) au titre du FEADER mais éligibles au CAP Horticulture-Pépinière:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux d'aide publique : 20 % <p>Enveloppe Région : 200 000 €</p>
<p>11. Participation autres financeurs</p>	<p>Etat / Agence de l'eau, CD 45... : dans le cadre du PCAE Union Européenne dans le cadre de la mesure TO 41</p>

CAP Horticulture-Pépinière (16/02/2018 – 15/02/2022)

Axe C : Maintenir le potentiel de production des entreprises

Action C.4 bis : « Accompagner les entreprises dans leur investissements commerciaux suite à la crise sanitaire 2020 »

action nouvelle

1. Contexte et problématique de la filière	La crise sanitaire de 2020 a fortement impacté les entreprises de la filière. La question des investissements dans la stratégie commerciale de l'entreprise s'avère être un élément essentiel à la relance de la filière.
2. Objectifs de la filière	Accompagner les investissements identifiés lors des diagnostics « stratégie commerciale » en action B.4.
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<u>Liste des investissements éligibles (montant des dépenses maxi. 10 000 € HT) :</u> Sont éligibles les investissements préconisés lors des audits « stratégie commerciale », parmi les catégories ci-dessous : <ul style="list-style-type: none">- Investissements non matériels- Investissements matériels non productifs <u>Condition d'éligibilité des entreprises :</u> <ul style="list-style-type: none">- adhésion au CDHRC- avoir réalisé un diagnostic « stratégie commerciale » en action B.4
4. Bénéficiaire de la subvention	Entreprises
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none">- Nombre de projets d'investissements Indicateurs de suivi : <ul style="list-style-type: none">- Nombre d'entreprises bénéficiaires
6. Calendrier de mise en œuvre	2020-2022
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	CRA CVL
8. Partenariat	CDHR Centre-Val de Loire (montage des dossiers) CRA CVL (pré-instruction des dossiers)
9. Coût total estimé	300 000 €
10. Aide Régionale	Un seul dossier pour la durée du CAP (en plus du dossier en action C.4). Le montant des dépenses est plafonné à 10 000 € HT. La procédure CAPEX (hors FEADER) s'applique avec un taux d'aide unique de 40 %.

	Enveloppe Région : 110 875 €
11. Participation autres financeurs	

CAP Horticulture-Pépinière (16/02/2018 – 15/02/2022)

Axe C : Maintenir le potentiel de production des entreprises

Action C.5 : « Accompagner la transmission des entreprises

action modifiée à mi-parcours

1. Contexte et problématique de la filière	<p>Lors du précédent CAP, les chambres d'agriculture ont accompagné certains cédants dans la transmission de leur entreprise : entretiens, inscription au RDI, recherche de repreneurs... Le diagnostic de la filière indique que la problématique de transmissions et d'installations est toujours présente et à prendre en compte afin d'assurer la pérennité de la filière régionale.</p> <p>Mais, la transmission d'une entreprise est difficile sans repreneur. Aujourd'hui, peu de candidats se positionnent sur ces entreprises.</p>
2. Objectifs de la filière	<p>Sensibiliser les chefs d'entreprise au cours de leur carrière (professionnels à 5-10 ans de la retraite) par un conseil stratégique qui intègre une réflexion sur les conditions de transmissibilité d'une exploitation.</p> <p>Aider les horticulteurs et pépiniéristes à préparer la transmission de leur entreprise.</p>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>Réalisation d'un accompagnement transmission auprès d'entreprises. Cet accompagnement sera réalisé par un binôme associant des compétences de stratégie d'entreprises ou de production et de transmission.</p> <ul style="list-style-type: none">- 1^{ère} visite et réalisation d'une synthèse par le <u>binôme de conseillers : 1 conseiller d'entreprise ou production et 1 conseiller transmission</u> (1 journée x2 = temps en entreprise et temps de préparation et de synthèse)<ul style="list-style-type: none">- constats, état des besoins, recueil d'informations, travail sur la stratégie d'entreprise et sensibilisation, préfiguration d'un plan d'actions...- Compte-rendu et échanges en binôme sur le plan d'actions (1/2 journée x 2)- 2^{ème} visite (1/2 journée): <u>du conseiller transmission</u> :<ul style="list-style-type: none">- échange avec le chef d'entreprise sur les propositions d'actions, travail sur les suites à donner.- Suivi de mise en œuvre des démarches et suivi des réalisations, mise à jour du plan d'actions (au cours des 18 mois) (1/2 journée) <u>par le conseiller transmission</u>- 3^{ème} visite ou contact (2 à 3 ans après) (1/2 journée) <u>du conseiller transmission</u> :<ul style="list-style-type: none">- bilan, vérification de la mise en place du plan d'action, point sur avancement des démarches. <p>Soit 3,5 jours dont 2,5 jours conseillers transmission et 1 jour conseiller d'entreprise et/ou production.</p> <p>L'intervention du conseiller entreprises /production sera à apprécier au cas par cas selon le besoin.</p> <p>Le suivi de la mise en œuvre de cette action sera assuré par la CRA CVL.</p>

4. Bénéficiaire de la subvention	Chambres d'agriculture
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> - Evolution du nombre de transmission d'entreprises horticoles et pépinières Indicateurs de suivi : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de suivis réalisés
6. Calendrier de mise en œuvre	2018-2022
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	CRA -CVL
8. Partenariat	Services installation-transmission des Chambres d'agriculture CA 45 pour l'action en faveur des porteurs de projet
9. Coût total estimé	animation CRA CVL= 1,5 jours par an, soit 6 jours sur la durée du CAP x 550€ = 3 300€ nombre d'accompagnements envisagés : 20 x 3,5 jrs x 550 € = 38 500 € soit 41 800 €
10. Aide Régionale	Pour mémoire : animation CRACVL financée dans le cadre de la convention annuelle CRACVL / Région (hors CAP) Taux de subvention : 50% 70 jours d'accompagnement, soit 19 250 €
11. Participation autres financeurs	

CAP Horticulture-Pépinière (16/02/2018 – 15/02/2022)

Axe D : Communiquer et informer

Action D.1 : « Communiquer en faveur de l'installation et faire la promotion des productions régionales »

action modifiée à mi-parcours

1. Contexte et problématique de la filière	<p>La filière a pleinement conscience que le maintien de son potentiel de production passe par la transmission des entreprises. Or, aujourd'hui, les entreprises ont des difficultés à trouver des repreneurs : manque d'attractivité de la filière, manque de connaissance de la filière de repreneurs potentiels venant d'un secteur autre.</p> <p>Suite à la crise sanitaire de 2020, il semble vital pour la filière de lancer une grande campagne de communication-promotion afin de développer les ventes en région Centre-Val de Loire.</p>
2. Objectifs de la filière	<p>Montrer l'attractivité de la filière. Informer et communiquer auprès des porteurs de projet potentiels afin de faciliter la reprise des entreprises.</p> <p>Relancer et développer l'image et la connaissance des productions de la filière régionale auprès du grand public.</p>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>Actions de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identification des cibles - définition des messages et des argumentaires selon les objectifs et les cibles (grand public, repreneurs potentiels) - construction des plans de communication (type de communication, canal de diffusion, fréquence) - outils de communication pour la mise en oeuvre
4. Bénéficiaire de la subvention	FNPHP - CDHR CVL - Chambres d'agriculture ou autre partenaire
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution du nombre d'installés - Evolution du CA des entreprises <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de communications réalisées
6. Calendrier de mise en œuvre	2020 - 2022
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	CRA CVL ou autre partenaire
8. Partenariat	Services installation-transmission et communication des Chambres d'agriculture

9. Coût total estimé	<p>Actions de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prestataire extérieur pour la construction des actions : 15 000 € - outils de communication pour la mise en œuvre : 50 000 € - animation générale CRA CVL (10 jours) : 5 500 €
10. Aide Régionale	<p>Pour mémoire : animation générale CRA CVL financée dans le cadre de la convention annuelle CRA CVL / Conseil région (hors CAP)</p> <p>Mesure exceptionnelle, taux de subvention : 80 %.</p> <p>Aide régionale : 49 588 € (les aides aux prestataires extérieurs et aux outils de communication étant fongibles entre-elles).</p>
11. Participation autres financeurs	<p>Banques, Orléans métropole</p>

CAP Horticulture-Pépinière (16/02/2018 – 15/02/2022)

Axe D : Communiquer et informer

Action D.2 : « Faire connaître les métiers de la filière »

1. Contexte et problématique de la filière	<p>La Région Centre-Val de Loire est un bassin historique de production et dispose de savoir-faire, mais les métiers, les débouchés et les perspectives d'évolution de cette filière sont souvent méconnus.</p> <p>Lors du précédent CAP, la valorisation des métiers de la filière horticole par une communication structurée s'est concrétisée par la réalisation de kakémonos communs que les établissements d'enseignement horticole utilisent lors des salons ou des portes-ouvertes. La réalisation d'une vidéo est en cours de réflexion. Par ailleurs, des contacts avec le DRAAF et la rectrice de l'enseignement ont été pris afin de faciliter la présentation des formations horticoles dans les collèges, mais cela reste toujours compliqué.</p>
2. Objectifs de la filière	Attirer les jeunes générations vers les métiers de la filière horticulture-pépinière afin de garantir le renouvellement des structures professionnelles.
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>Les établissements d'enseignement ont réalisé un état des lieux de leurs actions en faveur de la prospection (par quel canal les jeunes viennent dans les formations ? retour sur les forums d'orientation (nb de visiteurs, nombre d'inscriptions réalisées ensuite...))</p> <p>Sur les années 2016 et 2017, les établissements d'enseignement ont travaillé sur les actions à mener à destination des chefs d'établissement, professeurs principaux, CIO, association de parents d'élèves.</p> <ul style="list-style-type: none">• Chefs d'établissement<ul style="list-style-type: none">- envoi d'un courrier en leur demandant de pouvoir sensibiliser et informer les professeurs principaux- invitation à des visites des écoles (2 heures) et échange avec l'équipe pédagogique• Chefs d'établissement, professeurs principaux, CPE, CIO, association de parents d'élèves<ul style="list-style-type: none">- organisation d'un évènement annuel fédérateur.• Familles<ul style="list-style-type: none">- prise de contact avec les associations de parents d'élèves par l'envoi d'un courrier- messages radio ou télévisés- réalisation d'une vidéo avec témoignages de jeunes, montrant toutes les facettes des métiers dans la filière, innovation aux travers des outils de production et le numérique. Tournage in situ entreprises et écoles.

	<ul style="list-style-type: none"> • Présence des établissements d'enseignement sur des salons grand public ciblés <ul style="list-style-type: none"> - Fête des roses à Bellegarde : CFA de Bellegarde - Fête de la Saint Fiacre : Lycée de la Mouillère - Fête des Plantes à Cheverny, Festival de Chaumont : Lycée de Blois • Présence sur des salons d'orientation, forum emplois • Organisation des journées apprentissage, portes-ouvertes, informations collectives
4. Bénéficiaire de la subvention	Etablissements d'enseignement
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre d'inscrits dans les formations proposées par les établissements Indicateurs de suivi : <ul style="list-style-type: none"> - Evolution du nombre de jeunes inscrits dans les formations par niveau
6. Calendrier de mise en œuvre	2018-2022
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	Etablissements d'enseignement horticole
8. Partenariat	FNPHP Centre CRA-CVL Professionnels
9. Coût total estimé	<p>1- <u>Organisation des visites d'établissement</u> 3 établissements x4 ans x 2 000 € = 24 000 €</p> <p>2- <u>Organisation d'un évènement annuel fédérateur (3)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - embauche personnes à temps plein sur 2 mois : 6 000 € - réservation salle : 3 500 € - restauration : 1 800 € - outils de communication : 500 € <p>soit 35 400 € sur la durée du CAP</p> <p>3- <u>Participation des établissements à des forums emplois</u> 3 établissements x4 ans x 2 000 € = 24 000 €</p> <p>4- <u>Réalisation d'une vidéo</u> 5 000 €</p> <p>5- <u>Organisation journées apprentissage, portes-ouvertes, informations collectives</u> 65 000 €</p> <p>153 400 €</p>
10. Aide Régionale	Vidéo : 50% du coût, soit 2 500 € Evènement fédérateur annuel : dans le cadre des journées régionales
11. Participation autres financeurs	

CAP Horticulture-Pépinière (16/02/2018 – 15/02/2022)

Axe D : Communiquer et informer


Action D.3 : « Piloter, communiquer sur le projet de filière et l'attractivité du territoire »


action modifiée à mi-parcours


1. Contexte et problématique de la filière	Permettre à la CRA –CVL de coordonner le programme d'actions régional horticulture-pépinière arrêté pour décliner la politique du CAP filière. Les chefs d'entreprise n'ont pas tous connaissance du dispositif CAP filière et des actions inscrites dans le projet.
2. Objectifs de la filière	Coordonner et suivre l'état d'avancement des actions Communiquer sur le projet de filière et ses actions
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>Pilotage du projet</p> <p>La mise en œuvre du CAP filière nécessite un travail d'animation qui devra être confié à une personne chargée de :</p> <ul style="list-style-type: none">- superviser et coordonner l'ensemble du programme d'actions- négocier les actions avec les organismes impliqués et les financeurs- préparer les arbitrages à soumettre aux responsables professionnels- informer sur le projet et son avancement- recueillir les besoins- évaluer les actions et si nécessaire faire évoluer certaines actions (notamment à l'occasion du bilan à mi-parcours)- animer le comité de filière (convocation, compte-rendu, logistique, etc.) <p>Communication</p> <ol style="list-style-type: none">1- Signature du CAP et outils de communication2- Journées régionales annuelles (1 journée sur : attractivité, installation et métiers)3- Création et envoi d'une newsletter semestrielle à destination des producteurs et des acteurs de la filière. Les thématiques abordées : avancement du CAP, actualités.... <p>Les rubriques feront l'objet d'une rédaction d'articles et de résumé d'articles avec renvoi sur d'autres articles ou documents en ligne afin de valoriser au maximum le travail déjà fait et renforcer le transfert.</p> <ol style="list-style-type: none">4- Organisation de la journée régionale pour la signature de la Charte de de promotion des produits horticoles.5- Aide à la réservation de stands et aide à la tenue des Assises Régionales du Cadre de Vie et de l'Embellissement des Communes.
4. Bénéficiaire de la subvention	CRA CVL Chambres d'agriculture départementales FNPHP Centre Entreprises ARF Centre


<p>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</p>	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avancement des actions du projet - Réalisation des actions - Nombre de personnes destinataires de l'information <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'outils de communication et opérations de diffusion - Nombre de newsletters diffusées - signature du CAP 3G - Nombre de stands financés
<p>6. Calendrier de mise en œuvre</p>	<p>2018-2022</p>
<p>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</p>	<p>CRA CVL</p>
<p>8. Partenariat</p>	<p>Ensemble des intervenants de la filière</p>
<p>9. Coût total estimé</p>	<p><u>Pilotage du projet :</u></p> <p>30 jrs x 550 €/jr x 4 = 66 000 €</p> <p><u>Communication :</u></p> <p>1- Signature du CAP et outils de communication (plaquette de lancement du CAP et envoi par courrier, kakémonos, jupe de table, oriflamme) : 4 000 €</p> <p>2- Journées régionales annuelles : 5 000 x 3 = 15 000 €</p> <p>3- Création et envoi d'une newsletter semestrielle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • création de la trame de la newsletter : 2 x 550 € = 1 100 € • mise en forme graphique de la newsletter : 1jr x 2 x 550 € = 1 100 € • coordination : 1 jrs x 2 x 550 € = 1 100 € <p>5- Aide à la réservation de stands et aide à la tenue des Assises Régionales du Cadre de Vie et de l'Embellissement des Communes : 10 000 €</p>
<p>10. Aide Régionale</p>	<p>Pilotage du projet : convention annuelle CRA CVL / Conseil régional</p> <p><u>Communication :</u></p> <p>1- prise en charge de 100% des dépenses externes plafonné à 4 000 € pour la journée</p> <p>2- Journée régionale annuelle : 50% soit 7 500 €</p> <p>3- prise en charge dans le cadre de la convention annuelle CRA CVL / Conseil régional</p> <p>5- Aide à la réservation de stands et aide à la tenue des Assises Régionales du Cadre de Vie et de l'Embellissement des Communes : 50 % soit 5 000 €. Dans le cas où la totalité de cette enveloppe ne serait pas consommée, le</p>

	<p>solde pourra être utilisé pour des outils de communication de la charte de promotion des produits horticoles.</p> <p>Aide régionale : 14 500 €</p>
11. Participation autres financeurs	

	OBJECTIFS DE L'ACTION	PILOTE	COUT INITIAL (HT)	COUT RÉVISÉ (HT)	DEMANDE DE FINANCEMENT	SUBVENTION INITIALE		CONSOMMATION		SUBVENTION RÉVISÉE	
						CONSEIL RÉGIONAL	FEADER	CONSEIL RÉGIONAL	FEADER	CONSEIL RÉGIONAL	FEADER
AXE A : REpondre A UN MARCHÉ EN PLEINE MUTATION											
Action A.1 - Sensibiliser à l'approche consommateurs	Permettre aux entreprises d'être en éveil sur les évolutions marché. Permettre à chaque entreprise de connaître et comprendre le consommateur. Imprégner durablement la notion essentielle de marché.	CRA CVL	30 000 €		Coûts externes des journées	15 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			30 000 €	0 €	Total action A1	15 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
A- Action envers les producteurs détaillants											
			2 500 €		- aide prestations pour ateliers collectifs de créativité	1 250 €	0 €	0 €	0 €	2 250 €	0 €
			1 500 €		- aide à la location de salles	750 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			18 000 €	18 000 €	- aide à l'audit de situation 40 jours	9 000 €	0 €	7 750 €	0 €	7 750 €	0 €
			500 €		- aide à la rédaction du guide de préconisations	250 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			750 €		- aide à la déclinaison du guide	375 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			20 000 €		- aide à la réalisation des outils de communication	10 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
B- Action spécifique envers les entreprises de B to B											
			1 000 €		- aide à la location de salles	500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			2 750 €		- aide animation générale CRA-CVL (5 jrs)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
C- Action spécifique pépiniéristes - paysagistes											
			2 750 €		- aide animation générale CRA-CVL (5 jrs)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			5 000 €		- aide frais d'organisation "Speed Business Meeting"	2 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			1 650 €		- aide animation générale CRACVL (3 jrs)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			1 000 €		- aide à la location de salles	500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			57 400 €	18 000 €	Total action A2	25 125 €	0 €	7 750 €	0 €	10 000 €	0 €
Action A.3 - Tester et développer ses idées	Permettre à chaque entreprise de tester la faisabilité et la pertinence de sa nouvelle offre et la développer.	CRA CVL	40 327 €	40 000 €	appui à l'accompagnement collectif	19 600 €	0 €	0 €	0 €	20 000 €	0 €
			60 000 €	55 000 €	accompagnement individuel (20 x 2,5 jrs x 550 €)	27 500 €	0 €	0 €	0 €	27 500 €	0 €
			195 000 €		accompagnement financier	39 000 €	0 €	2 000 €	0 €	2 000 €	0 €
			295 327 €	95 000 €	Total action A3	86 100 €	0 €	2 000 €	0 €	49 500 €	0 €
Action A.4 - Soutenir la promotion des signes de reconnaissance des entreprises et produits	Appuyer les entreprises dans l'acquisition des signes de reconnaissance.	FNPHP Centre	6 000 €	11 500 €	1. (FNPHP) stagiaire 6000 € + 10 jrs encadrement	3 000 €	0 €	0 €	0 €	5 750 €	0 €
			6 050 €	3 300 €	2.temps d'accompagnement technique pour certification :6 jours	3 025 €	0 €	0 €	0 €	1 650 €	0 €
			40 000 €		3.aide à la certification des entreprises	32 000 €	0 €	0 €	0 €	32 000 €	0 €
			12 000 €		5. aide rédaction charte promotion produits horticoles	6 000 €	0 €	5 775 €	0 €	5 775 €	0 €
			1 800 €		6. aide animation (stand Charte ARF + impressions charte)	900 €	0 €	0 €	0 €	1 500 €	0 €
			65 850 €	14 800 €	Total action A4	44 925 €	0 €	5 775 €	0 €	46 675 €	0 €
TOTAL AXE A			448 577 €	127 800 €	TOTAL AXE A	171 150 €	0 €	15 525 €	0 €	106 175 €	0 €

	OBJECTIFS DE L'ACTION	PILOTE	COUT INITIAL (HT)	COUT RÉVISÉ (HT)	DEMANDE DE FINANCEMENT	SUBVENTION INITIALE		CONSOMMATION		SUBVENTION RÉVISÉE	
						CONSEIL RÉGIONAL	FEADER	CONSEIL RÉGIONAL	FEADER	CONSEIL RÉGIONAL	FEADER
AXE B : ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DANS LES ENTREPRISES											
Action B.1 - Développer un dispositif de recherches et d'innovation en cultures spécialisées	Répondre aux besoins des entreprises horticoles et pépinières. Nouer des partenariats privilégiés avec l'environnement de la filière	CRA-CVL et CDHRC	1 604 000 €		Aide à l'investissement (financement hors CAP)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			1 604 000 €	0 €	Total action B1	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Action B.2- Accompagnement stratégique des entreprises	Encourager les chefs d'entreprise à avoir recours à des prestations de conseil, suite à un audit stratégique de leur entreprise	CRA CVL Réalisation : organismes de conseil	44 000 €		Aide à l'accompagnement stratégique individuel : 80 jours	22 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			3 300 €		aide animation générale CRACVL (6 jrs)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			47 300 €	0 €	Total action B2	22 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Action B.3- Accompagner les chefs d'entreprise dans une approche nouvelle de la gestion des ressources humaine	Former et accompagner dans la mise en œuvre des pratiques managériales propices à l'innovation. Fidéliser ses salariés. Favoriser l'emploi pérenne	CRA CVL	-	-	Formation non financée dans le cadre du CAP	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			0 €	0 €	Total action B3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Action B.4 - Développer une stratégie d'adaptation commerciale suite à la crise sanitaire covid-19				27 500 €	50 diagnostics (1 jours) - taux d'aide 100 %	0 €	0 €	0 €	0 €	27 500 €	0 €
			0 €	27 500 €	Total action B4	0 €	0 €	0 €	0 €	27 500 €	0 €
Action B.5 - Accompagner la filière dans la mise en place d'une gestion des déchets optimisée				20 000 €	Les études pourront avoir pour objet notamment : - identifier les types de plastiques à recycler - évaluer le gisement potentiel sur la région - réaliser un benchmark des filières de valorisation - mener une réflexion sur les potentiels points de collecte - étudier la faisabilité de la mise en place d'une gestion collective des déchets verts - étudier les possibilités de valorisation des co-produits issus de la production Taux d'aide 80 %	0 €	0 €	0 €	0 €	6 250 €	0 €
			0 €	20 000 €	Total action B5	0 €	0 €	0 €	0 €	6 250 €	0 €
TOTAL AXE B			1 651 300 €	0 €	TOTAL AXE B	22 000 €	0 €	0 €	0 €	33 750 €	0 €

	OBJECTIFS DE L'ACTION	PILOTE	COUT INITIAL (HT)	COUT RÉVISÉ (HT)	DEMANDE DE FINANCEMENT	SUBVENTION INITIALE		CONSOMMATION		SUBVENTION RÉVISÉE	
						CONSEIL RÉGIONAL	FEADER	CONSEIL RÉGIONAL	FEADER	CONSEIL RÉGIONAL	FEADER
AXE C : MAINTENIR LE POTENTIEL DE PRODUCTION DES ENTREPRISES											
Action C.1 - Favoriser l'évolution des pratiques grâce à l'expérimentation ou dans le cas de groupes d'échanges	Apporter des réponses sur une adaptation et une optimisation des techniques de production en relation avec les produits recherchés. Valider de nouvelles technologies et de nouveaux modes de production. Développer des recherches avec des partenaires transversaux ou satellites des métiers horticoles pour une valorisation multi-usages.	CDHR CVL	1 000 000 €	1 020 000 €	Expérimentation (ajout étude zéro déchets 20 000 €)	492 000 €	0 €	303 188 €	0 €	506 000 €	0 €
			72 000 €	72 000 €	Aide à l'animation de clubs thématiques	30 000 €	0 €	7 801 €	0 €	30 000 €	0 €
			1 072 000 €	1 092 000 €	Total action C1	522 000 €	0 €	310 989 €	0 €	536 000 €	0 €
Action C.2 - Transférer les compétences acquises dans le cadre de l'expérimentation régionale ou dans celui de groupes d'échanges	Faciliter les échanges d'informations et d'expériences entre les producteurs. Faire émerger les besoins pour orienter les progrralles et organiser les méthodes de réponse.	CDHR CVL	28 000 €	28 000 €	Aide aux coûts d'animation clubs PBI et club potagers amateurs	5 600 €	22 400 €	5 960 €	23 839 €	5 600 €	22 400 €
			56 000 €	56 000 €	Aide aux coûts d'organisation des portes-ouvertes et édition de Hortiflash	11 200 €	44 800 €	0 €	0 €	11 200 €	44 800 €
			84 000 €	84 000 €	Total action C2	16 800 €	67 200 €	5 960 €	23 839 €	16 800 €	67 200 €
Action C.3- Permettre aux entreprise de s'adapter aux évolutions en s'appuyant sur de la veille	Assurer un relais de veille sur les évolutions réglementaires et toute thématique pouvant répondre à des problématiques des entreprises.	FNPHP Centre et CDHR CVL	2 200 €	2 200 €	1. Appui à l'organisation de la veille	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			16 000 €	16 000 €	3. Veille sur l'innovation	8 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			5 500 €	5 500 €	4. Information sur les nouveaux dispositifs de financement CDHRC (10 jours)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			6 000 €	6 000 €	FNPHP (10 jours)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			5 500 €	5 500 €	Animation générale CRA CVL (10 jours)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			35 200 €	35 200 €	Total action C3	8 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Action C.4 - Accompagner les investissements	Permettre aux entreprises d'être les plus performantes possibles pour répondre aux marchés et à l'évolution des conditions de production.	CRA CVL	4 800 000 €	4 800 000 €	Investissements matériels productifs (sup. à 10 000 €)	300 000 €	300 000 €	26 121 €	13 500 €	200 000 €	200 000 €
Action C.4 bis - Accompagner les entreprises dans leur investissements commerciaux suite à la crise sanitaire covid-19		CRA CVL			Investissements commerciaux (max. 10 000 € - taux aide 40 % - sans FEADER)	0 €	0 €	0 €	0 €	110 875 €	0 €
			4 800 000 €	4 800 000 €	Total action C4	300 000 €	300 000 €	26 121 €	13 500 €	310 875 €	200 000 €
Action C.5 - Accompagner la transmission des entreprises	Faciliter la reprise des exploitations horticoles et pépinières et accompagner les repreneurs. Trouver des repreneurs	CRA CVL Réalisation : chambres d'agriculture	51 975 €	38 500 €	Aide à l'accompagnement (20 x 3,5 jours)	25 988 €	0 €	4 850 €	0 €	19 250 €	0 €
			3 300 €	3 300 €	Aide à l'animation (6 jours)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			55 275 €		Total action C5	25 988 €	0 €	4 850 €	0 €	19 250 €	0 €
TOTAL AXE C			6 046 475 €	6 011 200 €	TOTAL AXE C	872 788 €	367 200 €	347 920 €	37 339 €	882 925 €	267 200 €

	OBJECTIFS DE L'ACTION	PILOTE	COUT INITIAL (HT)	COUT RÉVISÉ (HT)	DEMANDE DE FINANCEMENT	SUBVENTION INITIALE		CONSUMMATION		SUBVENTION RÉVISÉE	
						CONSEIL RÉGIONAL	FEADER	CONSEIL RÉGIONAL	FEADER	CONSEIL RÉGIONAL	FEADER
AXE D : COMMUNIQUER ET INFORMER											
Action D.1 - Communiquer en faveur de l'installation et faire la promotion des productions régionales	Montrer l'attractivité des filières. Informer et communiquer auprès des porteurs de projet potentiels afin de faciliter la reprise des entreprises. Faire la promotion des productions régionales pour dynamiser la commercialisation.	CRA-CVL	9 000 €	30 993 €	Prestation extérieure pour la construction de campagnes de communication (taux d'aide 80 %). Les lignes budgétaires de cette action sont fongibles entre-elles.	4 500 €	0 €	0 €	0 €	24 794 €	0 €
			2 750 €	2 750 €	animation générale (5 jours)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			10 000 €	30 993 €	Aides aux outils de communication (taux d'aide 80 %). Les lignes budgétaires de cette action sont fongibles entre-elles.	5 000 €	0 €	0 €	0 €	24 794 €	0 €
			21 750 €	64 735 €	Total action D1	9 500 €	0 €	0 €	0 €	49 588 €	0 €
Action D.2 - Faire connaître les métiers de la filière	Attirer les jeunes générations vers les métiers de la filière horticulture-pépinière afin de garantir le renouvellement des structures professionnelles.	Etablissements d'enseignement	24 000 €	24 000 €	Aide à l'organisation d'une visite d'établissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			35 400 €	35 400 €	Aide à l'organisation d'un évènement annuel fédérateur	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			24 000 €	24 000 €	Aide participation forums emplois	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			5 000 €	5 000 €	Aide frais réalisation vidéo	2 500 €	0 €	0 €	0 €	2 500 €	0 €
			65 000 €	65 000 €	Aide organisation journées apprentissage, PO,	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			153 400 €	153 400 €	Total action D2	2 500 €	0 €	0 €	0 €	2 500 €	0 €
Action D.3 - Piloter, communiquer sur le projet de filière et l'attractivité du territoire	Coordonner et suivre l'état d'avancement du projet	CRA-CVL	66 000 €	66 000 €	Aide dans convention générale annuelle avec la Région	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			4 000 €	2 000 €	Frais d'organisation 1 journée signature	4 000 €	0 €	2 000 €	0 €	2 000 €	0 €
			15 000 €	15 000 €	Frais d'organisation 1 journée régionale annuelle	7 500 €	0 €	5 000 €	0 €	7 500 €	0 €
			3 300 €	3 300 €	Aide dans convention générale annuelle avec la Région	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
				10 000 €	Aide à la réservation de 10 stands ARF (taux d'aide 50%)	0 €	0 €	0 €	0 €	5 000 €	0 €
			88 300 €	96 300 €	Total action D3	11 500 €	0 €	7 000 €	0 €	14 500 €	0 €
TOTAL AXE D			263 450 €	314 435 €	TOTAL AXE D	23 500 €	0 €	7 000 €	0 €	66 588 €	0 €
						Subvention Initiale		Subvention révisée			
						208 613 €		194 613 €		-14 000 €	
						880 825 €		894 825 €		14 000 €	
						1 089 438 €		1 089 438 €			
TOTAL CAP HORTI-PÉPI 3G						1 089 438 €		1 089 438 €			